

Solicitation No. CIC 153736 - Digitization Services

Questions & Answers Round 2

(In Français suit)

Q6. Can IRCC please confirm that a vendor may quote on one region only?

A6. Yes, bidders are able to submit a proposal for either a single region or multiple regions.

Q7. If Vendor may quote on one region only does the vendor fill out the pricing table for only that region and leave the other pricing tables blank?

A7. Yes. If a bidder is quoting on one region only, they need to complete the pricing table for that region and other region pricing tables can be left blank.

Q8. Statement of Work, Section 5.1: Can there be more than one photograph per envelope? If yes, how many photos can be in a single envelope?

A8. Each envelope will typically contain two (2) passport-size photos.

Q9. Statement of Work, Section 5.1: Can there be more than one envelope containing photographs per file? If yes, how many envelopes per file could there be?

A9. All will have at least one envelope, which will typically contain two (2) passport-size photos per client (example: a family with two (2) adults and two (2) children would have eight (8) photos). Certain files will typically have a lot more photos as proof of relationship if needed.

Q10. What is the average number of pages, including photographs per file?

A10. IRCC is using an average of 150 pages per application (file).

Q11. Point Rated Criteria PT5 [sic]: It appears that the points awarded under PT5 favour a single National vendor who is able to provide services in all regions over Regional vendors, providing services in only one region. That National Vendor could earn 6 points even though their imaging centers are further away from the regional office, yet within the allowable radius, than a single regional vendor(s) who may be closer yet can only earn a maximum of 2 points. It seems that a National vendor could earn the most points by simply having presence in all regions and yet collectively have their imaging centers further away from the IRCC processing centers, than 3 regional vendors who may otherwise be more qualified, combined. This seems at odds with the GC objectives. If this is correct how is this criteria going to be objectively assessed by IRCC?

A11. RT5 aligns with IRCC's goal of reducing its carbon footprint, including reducing greenhouse gas emissions from facilities and fleets, by seeking bidders with imaging centers close to IRCC processing centers.

A bidder with an imaging facility within a 200 km radius of the processing center at B1P 5Z2 will be awarded 2 points.

A bidder with an imaging facility within a 200 km radius of the processing center at L4Z 1H8 will be awarded 2 points.

A bidder with an imaging facility within a 500 km radius of the processing center at T5J 4C3 will be awarded 2 points.

Q12. In the Statement of Work, there is an emphasis on Quality Control, Section 5.4 and Quality Assurance, Section 5.5. However, there is no point rated criteria for vendors to demonstrate their processes and procedures in how to meet the requirements. In previous IRCC bid solicitations for these same records, IRCC rating criteria placed a significant weight on Quality Control/Quality Assurance Procedures, including written processes and guidelines, Training plans, Training materials and performance management mechanisms in order to select the best qualified vendor. We would ask that IRCC consider adding a point rated criteria for vendors to demonstrate their Quality Control/Quality Assurance procedures and processes?

A12. Quality Control and Quality Assurance is included under the mandatory technical criteria, MT2 Certification. The Bidder must demonstrate how their processes meet the Canadian General Standards Board (CGSB) CAN/CGSB-72.34-2017 Electronic Records as Documentary Evidence standard.

Q13. Regardless of the selection of national or regional vendors, transportation is going to be critical component of the conversion effort. In previous IRCC bid solicitations for these same records, IRCC rating criteria placed a significant weight on the Transportation and Handling of Documents and storage of paper records. As this is an important component of a successful digitization solution, we would ask that IRCC consider adding a point rated criteria for vendors to demonstrate how their transportation plan aligns to all general safeguards found in the RCMP's Transport and Transmittal of Protected and Classified information?

A13. By submitting a proposal, bidders acknowledge that they are able to meet the requirements and carry out the work in accordance with the contract, including the Statement of Work and Appendix A to Annex D - Technical Specifications for all TA's. Transportation and Handling is addressed within the mentioned portions of the RFP.

Questions et Réponses série 2

Q6. IRCC peut-il confirmer qu'un fournisseur peut soumissionner pour une seule région ?

R6. Oui, les soumissionnaires peuvent soumettre une proposition pour une seule région ou pour plusieurs régions.

Q7. Si le fournisseur peut soumissionner pour une seule région, le fournisseur doit-il remplir le tableau de prix pour cette seule région et laisser les autres tableaux de prix vides ?

R7. Oui. Si un soumissionnaire fait une soumission pour une seule région, il doit remplir le tableau de prix pour cette région et les tableaux de prix des autres régions peuvent être laissés vides.

Q8. Énoncé des travaux, section 5.1 : Peut-il y avoir plus d'une photo par enveloppe ? Si oui, combien de photos peuvent se trouver dans une seule enveloppe ?

R8. Chaque enveloppe contient généralement deux (2) photos d'identité.

Q9. Énoncé des travaux, section 5.1 : Peut-il y avoir plus d'une enveloppe contenant des photographies par dossier ? Si oui, combien d'enveloppes par dossier peut-il y avoir ?

R9. Tous auront au moins une enveloppe, qui contiendra généralement deux (2) photos d'identité par client (exemple : une famille avec deux [2] adultes et deux [2] enfants aura huit [8] photos). Certains dossiers contiendront généralement beaucoup plus de photographies si une preuve de la relation est nécessaire.

Q10. Quel est le nombre moyen de pages, y compris les photographies, par dossier ?

R10. IRCC utilise une moyenne de 150 pages par demande (dossier).

Q11. Critères cotés CTC5 : Il semble que les points attribués en vertu du critère CTC5 favorisent un seul fournisseur national qui est en mesure de fournir des services dans toutes les régions par rapport aux fournisseurs régionaux qui ne fournissent des services que dans une seule région. Ce fournisseur national pourrait obtenir 6 points même si ses centres de traitement d'images sont plus éloignés du bureau régional d'IRCC, tout en restant dans le rayon autorisé, qu'un ou plusieurs fournisseurs régionaux qui peuvent être plus proches, mais qui ne peuvent obtenir qu'un maximum de 2 points. Il semble qu'un fournisseur national pourrait obtenir le plus de points en étant simplement présent dans toutes les régions et en ayant collectivement ses centres de traitement d'images plus éloignés des centres de traitement d'IRCC, que trois fournisseurs régionaux qui pourraient autrement être plus qualifiés, réunis. Cela semble aller à l'encontre des objectifs du GC. Si cela est exact, comment ce critère sera-t-il évalué objectivement par IRCC ?

R11. CTC5 s'aligne sur l'objectif d'IRCC de réduire son empreinte carbone, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre des installations et des flottes de véhicules, en recherchant des

soumissionnaires ayant des centres de traitement d'images proches des centres de traitement d'IRCC.

Un soumissionnaire ayant un centre de traitement d'images dans un rayon de 200 km du centre de traitement de B1P 5Z2 se verra attribuer 2 points.

Un soumissionnaire ayant un centre de traitement d'images dans un rayon de 200 km du centre de traitement de L4Z 1H8 se verra attribuer 2 points.

Un soumissionnaire ayant un centre de traitement d'images dans un rayon de 500 km du centre de traitement de T5J 4C3 se verra attribuer 2 points.

Q12. Dans l'énoncé des travaux, l'accent est mis sur le contrôle de la qualité, section 5.4 et l'assurance de la qualité, section 5.5. Cependant, il n'y a pas de critères cotés en points pour que les fournisseurs démontrent leurs processus et procédures sur la façon de répondre aux exigences. Dans les précédentes demandes de soumissions d'IRCC pour ces mêmes documents, les critères de notation d'IRCC ont accordé un poids important aux procédures de contrôle de la qualité/assurance de la qualité, y compris les processus et lignes directrices écrits, les plans de formation, le matériel de formation et les mécanismes de gestion des performances, afin de sélectionner le fournisseur le plus qualifié. Nous demandons à IRCC d'envisager l'ajout d'un critère de notation par points pour que les fournisseurs puissent démontrer leurs procédures de contrôle de la qualité/assurance qualité et leurs processus ?

R12. Le contrôle de la qualité et l'assurance de la qualité sont inclus dans le critère technique obligatoire, CTO2 Certification. Le soumissionnaire doit démontrer comment ses processus répondent à la norme de l'Office des normes générales du Canada (ONGC) CAN/CGSB-72.34-2017 Enregistrements électroniques utilisés à titre de preuves documentaires.

Q13. Indépendamment de la sélection de fournisseurs nationaux ou régionaux, le transport sera une composante essentielle de l'effort de conversion. Dans les demandes de soumissions précédentes d'IRCC pour ces mêmes documents, les critères de notation d'IRCC accordaient un poids important au transport et à la manipulation des documents et à l'entreposage des documents papier. Comme il s'agit d'une composante importante d'une solution de numérisation réussie, nous demandons à IRCC d'envisager l'ajout d'un critère de notation par points pour les fournisseurs afin de démontrer comment leur plan de transport s'aligne sur toutes les mesures de protection générales trouvées dans le document Transport et transmission de renseignements protégés et classifiés de la GRC ?

R13. En soumettant une proposition, les soumissionnaires reconnaissent qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences et d'exécuter les travaux conformément au contrat, y compris l'énoncé des travaux et l'appendice A à l'annexe D - Spécifications techniques pour toutes les autorisations de tâche. Le transport et la manutention sont abordés dans les parties mentionnées de la demande de proposition (DDP).